

Le tournant du Sommet de Nice

par Fabien Maury

Le Sommet de Nice constitue un tournant à plusieurs titres. Marqué par une affirmation puissante du mouvement social européen, il est aussi révélateur d'une domination politique allemande renforcée. Il traduit également l'échec des méthodes de la France lié au manque d'ambitions alternatives sur les moyens. Il constitue enfin une fuite en avant dans les options fédéralistes et témoigne de l'ampleur des blocages qui, dans un contexte de ralentissement de la croissance, appellent des initiatives pour rompre les cercles vicieux des politiques économiques et structurelles à l'œuvre.

L'un des premiers enseignements c'est bien l'ampleur de la mobilisation sociale, avec la place prépondérante des syndicats, tout particulièrement de la CGT.

On peut aussi relever l'attrait pour les débats et l'intérêt pour la recherche de solutions alternatives, par exemple en ce qui concerne l'articulation entre politique, économique et social pour un autre modèle social européen, posant la question de la Banque Centrale Européenne (BCE) et de son contrôle politique avec de nouvelles missions. Objectif qui peut être populaire, au regard des réactions d'enthousiasme suscité par les propositions du PCF lors des débats sur cette question au contre sommet. Il y a même un sentiment d'exaspération sur le côté très frustré de la BCE, par exemple quand on la compare à la Réserve Fédérale américaine. Le PCF a ainsi occupé une place originale en tant que co-organisateur du contre sommet, initiateur d'une rencontre entre partis progressistes européens et co-auteur d'une « euro-pétition ».

Cette mobilisation ouvre sans doute une fenêtre pour travailler à des convergences même si, pour l'instant, ce type de mobilisation ne permet pas suffisamment une préparation large dans la population avec un lien beaucoup plus fort aux luttes



Au cœur de la mobilisation sociale et politique, le Parti communiste a occupé, à Nice, une place originale.

immédiates et à l'élaboration de propositions alternatives, afin de permettre la jonction des différentes demandes sociales.

Une nouvelle donne dans les équilibres politiques européens

C'est ensuite un tournant du point de vue des équilibres européens avec le renforcement du poids de l'Allemagne dans le processus de décision. Cette dernière se trouvera au centre des jeux d'alliance, grâce aux différentes combinaisons désormais possibles au Conseil européen, grâce aussi au renforcement de son poids relativement aux autres « grands pays » au Parlement européen, grâce enfin au raffermissement de la zone mark (le poids du Benelux équivaldra désormais à celui de la France au Conseil européen).

Dans les faits le Conseil européen passe de 87 à 345 voix. Il existe quatre seuils importants pour prendre une décision : une majorité d'Etat (14 Etats sur 27 quand l'élargissement sera réalisé), une majorité qualifiée qui passe de 62 à 258 voix, une mino-

rité de blocage qui passe de 26 à 88 voix (soit 3 grands pays et un « petit » pays), et un filet démographique qui est mis en place afin que les décisions ne puissent être prises si les pays qui les votent représentent moins de 62% de la population européenne.

Au Parlement européen, le nombre de députés passerait de 626 à 734. Tous les pays ont vu leur nombre de députés réduit (la France, l'Italie, le Royaume-Uni en perdent 15), sauf l'Allemagne qui conserve l'intégralité de son quota et la Belgique qui gagne 2 députés.

Enfin, une nouvelle conférence intergouvernementale se tiendra en 2004, à la demande de l'Allemagne (c'est une demande en fait des länder allemands), pour établir les compétences respectives entre l'Union, les Etats membres et les régions.

On peut dire que c'est un échec de la méthode française traditionnelle.

Certes, les discours ne manquent pas pour affirmer que, s'il y a échec, cela renvoie au manque de vision européenne conséquence de la paralysie d'un exécutif bicéphale. Pourtant, des critiques sur la présidence française

semblent se dégager un tout autre consensus, celui de l'acceptation d'un socle intouchable constitué par le marché unique et la monnaie unique, sur lequel viendrait se poser une construction politique déconnectée de l'emploi, du social, de la monnaie, et destinée au maintien d'une « cohésion sociale » suffisante pour enrôler les salariés et les populations dans la guerre économique avec les Etats-Unis.

Or, précisément, n'est-ce pas ce refus d'envisager une réorientation des moyens monétaires et financiers qui est à l'origine de la faiblesse d'ambition sur les objectifs sociaux et d'emplois, et de ce manque de « vision européenne » ? Cela a contribué à ce que la France propose uniquement des « correctifs sociaux » à une construction libérale et qu'elle s'enferme dans des négociations de sommet, essentiellement dans un tête-à-tête avec le partenaire allemand.

Immédiatement après le Sommet, en France, loin de l'unité de façade affichée à Nice par Lionel Jospin et Jacques Chirac, les prises de position pour des solutions fédérales se sont multipliées à droite comme à gauche. Jean-Louis Bourlanges et Alain Lipietz ont ainsi pris rapidement des positions proches de celles de Joschka Fischer. Et c'est François Hollande qui a été le premier à réagir sur ce thème en faisant évoluer sensiblement la doctrine du Parti socialiste. Il s'est en effet prononcé le jour même de la signature du nouveau Traité pour « une Europe avant-garde à quelques pays, sur une base fédérale (...) avec une Constitution (...) pour aller beaucoup plus loin ensemble (...) mais pas à 15, pas à 27, peut-être à six, à sept, à huit ».

Intentions sociales affichées et réalité des moyens

C'est sur ce fond que se creuse le fossé entre les intentions sociales affichées, la réalité des moyens mis en œuvre et l'ampleur de la mobilisation sociale. Ce qui a amené la Confédération européenne des syndicats à protester contre le fait que les problèmes sociaux passent après tout le reste.

Les questions soulevées par les manifestants et lors du contre-sommet font apparaître sous une lumière d'autant plus crue la faiblesse des engagements sociaux et sur l'emploi.

Ainsi, la Charte des droits fonda-

mentaux est très indigente sur les droits sociaux. Par exemple, si le droit au travail est reconnu, il est réduit à un droit de placement (l'article 15 précise que « toute personne a le droit de travailler et d'exercer une profession librement choisie ou acceptée et que tout citoyen de l'Union a la liberté de chercher un emploi, de travailler, de s'établir ou de fournir des services. L'article 29 le réduit à un droit d'accès au service de placement... »).

Par ailleurs, la Charte n'a aucune force contraignante, elle n'est pas intégrée au nouveau Traité de Nice et « sa portée doit être examinée plus tard » suivant les termes mêmes des conclusions du Sommet.

Quant à l'examen de la directive sur l'information et la consultation des travailleurs, il a été renvoyé sine die alors c'est un droit qui figure explicitement dans la Charte des droits fondamentaux (art.27) « droit à l'information et à la consultation des travailleurs au sein de l'entreprise, dans le cadre du droit communautaire, des législations et des pratiques nationales ».

Agenda social : la confirmation de l'engagement libéral de Lisbonne

D'un horizon de cinq ans, l'Agenda social n'a aucune force contraignante car la politique sociale demeure du domaine des politiques nationales (art. 29 de l'Agenda).

Il est conçu pour permettre d'atteindre l'objectif stratégique de l'Union défini à Lisbonne. Celui-ci recherche explicitement l'intégration des partenaires sociaux (art. 27 de l'Agenda et C. des Lignes Directrices pour l'Emploi (LDE) 2001) « ...un partenariat global avec les partenaires sociaux pour le contrôle, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de l'emploi... ».

L'objectif stratégique défini à Lisbonne consiste à faire en sorte que l'Union européenne devienne l'« économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale » (art.1).

Cet objectif stratégique est assorti d'un objectif de « plein emploi » et d'une hypothèse de croissance.

Pour rivaliser avec les Etats-Unis, pour faire face aux difficultés structurelles qui minent l'Union, pour répondre aux enjeux de la révolution

informationnelle, l'Agenda social prétend fixer un objectif de taux d'emploi pour 2010 de 70% contre 61% actuellement (60% pour les femmes contre 51%). Or même cet objectif demeure inférieur au taux d'emploi américain qui est de 75%.

Il affiche aussi l'ambition « d'une perspective réaliste de croissance de 3% par an en moyenne sur la période ». Ce qui semble un pari risqué si on se réfère aux aléas qui pèsent sur la croissance et au début de ralentissement en Europe et surtout aux Etats-Unis.

Il n'y a pas d'objectifs de réduction du taux de chômage, ni dans l'Agenda, ni dans les LDE 2001.

Enfin, l'Agenda prétend traiter des difficultés de recrutement que rencontre l'ensemble des Etats membres.

Pour cela, il s'agit « d'accroître le niveau de participation au marché de l'emploi, promouvoir des marchés du travail plus faciles d'accès (art.10) (...) afin que l'agenda social permette de renforcer le rôle de la politique sociale en tant que facteur de compétitivité » (art.9).

Toute la démarche traduit une conception du progrès technique porteur en soi de croissance (art.16), d'amélioration du niveau et des conditions de vie.

Les gains de compétitivité doivent être atteints, prétend-on, grâce à des emplois de meilleure qualité, l'éducation et la formation tout au long de la vie (art.14), le droit à la mobilité (art.18), avec éventuellement la recherche d'une certaine continuité des droits sociaux, le maintien en activité des travailleurs âgés (art.21 + LDE I.3), la recherche de l'équilibre, dans l'organisation du travail, entre la souplesse pour l'entreprise et la sécurité pour le travailleur.

Un premier élément vient en contradiction avec ces objectifs malgré tout peu ambitieux. L'agenda doit participer au cadre macroéconomique du Pacte de stabilité et des objectifs de stabilité des prix de la BCE (art.8) « Interaction entre politique économique, sociale et de l'emploi afin de mobiliser l'ensemble des acteurs pour atteindre l'objectif stratégique... ».

Le deuxième élément, directement contradictoire avec les ambitions affichées sur l'emploi, c'est le souci majeur du maintien de la modération salariale puisque l'Agenda précise explicitement qu'une « croissance soutenue et non inflationniste au sein de

l'UEM implique des évolutions des rémunérations salariales qui soient compatibles avec l'évolution des gains de productivité et avec les dispositions relatives au maintien de la stabilité des prix » (art.20).

En réalité les salaires stagnent déjà dans la zone euro puisque la rémunération réelle par salarié aura progressé de 0,7% en 1999, 0,3% en 2000 et progresserait de 0,6% en 2001 alors que la productivité apparente du travail augmenterait de son côté de 0,6%, 1,1% et 1%.

On retrouve d'ailleurs dans les LDE 2001 toute une série d'intentions qui vont dans ces sens :

- stratégies actives et d'insertions pour prévenir le chômage de longue durée (I.d) ;

- nouvelles formes d'organisations du travail comme le télétravail, le temps partiel... (II.c, III.14) ;

- l'allègement des impôts, des cotisations sociales et la refonte des systèmes d'indemnisation (I.2 ; II.13) .

Mais alors, quelles contradictions entre l'obsession d'abaissement des coûts salariaux et la volonté déclarée sur l'emploi et la formation ! Obsession qui est à l'origine des insuffisances de qualifications actuelles, des difficultés de l'appareil de production à faire face à la demande.

On retrouve tous les débats de fonds des ces derniers mois en France, que cela soit avec le MEDEF et le PARE, que cela soit avec Jean Pisani-Ferry et le rapport sur le « plein emploi », que cela soit l'opposition entre emplois et salaires entretenue par Lionel Jospin dans ce débat sur le « plein emploi ». Ces débats sont symptomatiques des efforts pour récupérer les aspirations à une Sécurité d'emploi et de formation, mais pour mieux les pervertir.

De plus, les intentions sur l'emploi doivent être atteintes tout en restant dans l'enveloppe et la logique des fonds structurels, avec des moyens constants.

Tous les acteurs sont sollicités sauf les banques, toutes les institutions sont sollicitées mais pas la BCE, ni la Banque Européenne d'Investissement (BEI), tous les instruments sont sollicités (méthode de « coordination ouverte ») mais pas la politique budgétaire, ni la politique monétaire.

Plus précisément, l'Agenda social doit aider à la réalisation des Grandes orientations de politique économique (GOPE) telles qu'elles ont été réaffir-

mées au printemps dernier : l'objectif de la politique monétaire est de maintenir la stabilité des prix, l'effort pour atteindre l'équilibre, voire l'excédent budgétaire le plus tôt possible doit être maintenu, et ce de préférence par une maîtrise des dépenses publiques. La progression des salaires doit être compatible avec l'objectif de stabilité des prix, les réformes du marché du travail doivent être accélérées (promotion des dépenses « actives », baisse des cotisations sociales sur les bas salaires, mesures pour favoriser la mobilité), l'intégration et la promotion des marchés financiers doivent être approfondies.

Services d'intérêt économique général : une déclaration ambivalente

La déclaration sur les services d'intérêt économique général est beaucoup plus ambivalente que d'habitude. En effet, elle reconnaît à la fois :

- leur rôle spécifique ;
- leur cantonnement à un objectif de soutien à la compétitivité globale (infrastructures, formation, développement des réseaux sur l'ensemble des territoires, cohésion sociale, développement durable, sécurité des usagers...) ;
- l'obligation de leur modernisation ;
- la liberté pour les Etats membres « de définir les missions ainsi que les modalités de gestion des services d'intérêt économique général, la Commission assumant la responsabilité de veiller au respect des règles du marché intérieur et de la concurrence » ;
- la nécessité de précisions sur les modalités de financements notamment en ce qui concerne les aides de

l'Etat pour compenser les coûts supplémentaires entraînés par les missions d'intérêt général. Ainsi « *l'application des règles du marché intérieur et de la concurrence doit permettre aux services d'intérêt économique général d'exercer leurs missions dans des conditions de sécurité juridique et de viabilité économique qui assurent entre autres les principes d'égalité de traitement, de qualité et de continuité des services. A ce titre notamment, doit être précisée l'articulation des modes de financement des services d'intérêt économique général avec l'application des règles relatives aux aides d'Etat. En particulier devrait être reconnue la compatibilité des aides destinées à compenser les coûts supplémentaires entraînés par l'accomplissement de missions d'intérêt économique général* ».

Un contexte de ralentissement de la croissance économique

La croissance européenne a commencé à ralentir. Cette tendance se perpétuerait l'an prochain. En effet, après avoir connu une croissance de 3,3% en 2000, la zone euro ralentirait à 2,8% dès 2001. La consommation des ménages, les échanges internationaux et la politique monétaire ont pesé sur la croissance.

Le chômage reste à un niveau particulièrement élevé de près de 9% en 2000, il ne descendrait pas au-dessous de 8,1% en 2001.

Les différences de croissance entre les différents pays de la zone euro demeureraient. Certes, tous ralentissent (sauf la Grèce) mais à partir de situations initiales différentes.

Et on distingue toujours deux groupes :



La Présidence française avait suscité de fortes attentes en Europe.

- un groupe de pays dont la croissance est supérieure à 3% en 2000 et le demeurerait en 2001 : Autriche (3,6% puis 2,9%), Finlande (5,4% puis 4,6%), Irlande (11,0% puis 7,9%), Luxembourg (8,1% puis 6,2%), Portugal (3,2% puis 3,0%), Grèce (4,0% puis 4,6%), Pays-Bas (3,8% puis 3,6%), Espagne (4,0% puis 3,4%) ;

- et un autre groupe qui connaît une croissance beaucoup moins soutenue : Allemagne (3,2% puis 2,6%), Italie (2,6% puis 2,5%). La France occupe une position intermédiaire (3,2% puis moins de 3%).

Ces différences de position dans le cycle recourent en partie les positionnements entre « petits pays et grands pays » qui ont été remarqués à Nice.

La protestation des « petits pays » exprime sans doute le besoin d'une politique monétaire et d'une politique budgétaire qui ne soient pas uniformes et corsetées mais qui tiennent compte de la diversité des situations d'activité, des besoins d'emploi, de formation.

Dans ce contexte, l'attitude de la France privilégiant les pressions de sommet, le couple franco-allemand, et refusant d'avancer vers des alternatives de politique économique ou tout du moins de reposer la question de la monnaie et du type de politique monétaire deviendrait de plus en plus intolérable pour les « petits pays ». Ce qui aurait ouvert d'importantes marges de manœuvre à l'Allemagne.

La domination économique et monétaire de l'Allemagne

L'ouverture de l'Union aux Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) est un événement important qui déplace le centre de gravité de la construction européenne en direction de l'Allemagne.

Avec des oppositions qui sont en train de monter par rapport à un élargissement vers le Sud (voire la Turquie qui n'est pas mentionnée dans les conclusions malgré ses difficultés financières et économiques récentes).

La domination monétaire de l'Allemagne, en concurrence avec le dollar, se serait renforcé dans les pays d'Europe centrale et orientale depuis la crise financière de 1997. Si on examine le rattachement de juro ou de facto de monnaies nationales à l'euro, on constate qu'en Europe c'est exclusivement le fait des pays qui ont des

La directive sur la société européenne

Le Sommet a permis d'avancer sur certaines questions concrètes. Ainsi les quinze se sont mis d'accord sur la directive de création d'un statut de société européenne. Cette directive était en discussion depuis 30 ans.

Elle apparaît très ambivalente au regard des questions de propriété, de droits sociaux, de regroupements d'entreprises au niveau européen, mais aussi en ce qui concerne la nécessité de coopérations très intimes entre entreprises.

Le but affiché est de construire « un cadre juridique afin de permettre à des sociétés constituées dans des Etats membres différents de fusionner, de former une holding ou une filiale commune et d'organiser l'implication des salariés dans la société européenne ».

Les statuts de la société européenne prévoient comme organes l'assemblée générale des actionnaires et, soit un organe de direction (qui assure la gestion) et un organe de surveillance (qui nomme les membres de l'organe de direction), soit un organe d'administration.

Une société européenne n'aurait pas à créer de nouvelles entités juridiques quand elle s'implante dans un autre pays de l'Union.

C'est sur le volet social qu'est intervenu l'accord final. Il s'est réalisé sur la base d'une proposition de la présidence allemande de l'Union européenne, en mai 1999, d'étendre les pratiques sociales allemandes de cogestion.

A l'époque, la présidence allemande avait proposé qu'en cas de fusion, un « groupe spécial de négociation » soit mis en place afin de décider de la modification du système de participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise.

L'accord intervenu à Nice prévoit qu'en cas de fusion d'entreprise, si 25% des salariés des sociétés appelées à fusionner sont déjà sous un régime de participation à la gestion de l'entreprise comme en Allemagne, le processus de consultation se déclenche. Il faudra alors une majorité des deux tiers des représentants des salariés au sein du « groupe spécial de négociation » pour que la règle soit applicable à tous les salariés de l'entreprise fusionnée.

Toutefois, à la demande de l'Espagne, les Etats membres seront libres de transposer ou non dans leur droit national le volet social au risque toutefois, pour l'Etat membre qui refuserait de l'appliquer, de perdre la possibilité de localisation des sièges sociaux sur son territoire.

A noter qu'aucun régime fiscal n'est prévu pour les sociétés européennes.

relations intenses avec l'Allemagne : République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Croatie ou Norvège.

Le mark se retrouverait en confrontation plus directe avec le dollar en Roumanie et en Pologne qui, eux, ont rattaché de fait leur monnaie au dollar.

La place des PECO est aujourd'hui très importante dans le commerce extérieur allemand, particulièrement dans ses importations.

Plus encore, l'Allemagne est le partenaire dominant des principaux pays d'Europe centrale et orientale, loin devant la France ou les Etats-Unis.

Plus généralement, l'Allemagne est excédentaire avec les principaux pays ou groupe de pays industrialisés - excepté le Japon -, à la différence de la France ou du Royaume-Uni.

La poursuite de l'hémorragie de capitaux de la zone euro...

Quant à l'euro, il est remonté dans la dernière période de son plus bas

taux de change (proche de 0,8 dollar) vers un niveau légèrement supérieur à 0,9 dollar. Pour l'instant ce léger rétablissement reste précaire.

En effet, cela serait surtout un « léger moins bien » du dollar lié aux incertitudes électorales américaines, au ralentissement à l'œuvre outre-atlantique et à la crainte d'un décrochage brutal de la croissance. Crainte qui a d'ailleurs poussé A. Greenspan à changer son discours d'orientation en affirmant que pour défendre la croissance américaine, la Réserve fédérale serait prête à diminuer ses taux directeurs, puis à les diminuer réellement. Georges Bush a quant à lui confirmé d'emblée qu'il défendrait un « dollar fort ».

Si le rétablissement relatif de l'euro est fragile c'est en raison de la poursuite des sorties de capitaux d'Europe, principalement vers les Etats-Unis. Pour l'heure on ne constate pas d'inversion pérenne de ces mouvements de capitaux.

Flux de capitaux (zone euro)

| Milliards d'euros | 1998 | 1999 | 8 mois 1999 | 8 mois 2000 | ▲ |
|---------------------------------|--------|--------|-------------|-------------|-------|
| Entrées | 297,2 | 324,4 | 187 | 431,5 | +230% |
| Investissements directs | 80,4 | 65,2 | 44,5 | 271,5 | +610% |
| Investissements de portefeuille | 216,8 | 259,2 | 142,9 | 160 | +12% |
| Sorties | 485,1 | 493,0 | 325,3 | 490,3 | +151% |
| Investissements directs | 183,0 | 212,5 | 129,6 | 198,8 | +53% |
| Investissements de portefeuille | 302,1 | 280,5 | 195,7 | 291,5 | +49% |
| Solde | -187,9 | -168,6 | -137,9 | -58,8 | +42% |

Sources : Bulletins mensuel de la BCE

Si on compare les 8 premiers mois 2000 aux 8 premiers 1999, on constate que les flux de capitaux sont toujours défavorables à la zone euro mêmes si

les sorties nettes sont moindres qu'en 1999 (voir tableau). Cette légère amélioration est d'abord liée à l'explosion des entrées d'investissements directs

étrangers (c'est-à-dire les investissements qui permettent le contrôle d'entreprises) qui ont été multipliées par 6 sur le territoire de la zone euro, alors que les sorties progressent toujours (+53%), certes beaucoup moins vite.

En France on ne retrouve pas les mêmes évolutions puisque les sorties nettes de capitaux ont continué de progresser dans une situation générale de réduction des flux.

En revanche, l'Allemagne connaît une évolution tout autre puisque désormais le solde des flux de capitaux est positif, essentiellement en raison de l'accélération des entrées d'investissements directs étrangers sur son territoire (alors que les entrées d'investissements de portefeuille diminuent).

Quelles opportunités d'initiatives ?

La montée des questions de l'emploi, sociales, qui vont être posées avec encore plus de force avec les perspectives de difficultés de la croissance, ouvre des possibilités nouvelles d'initiatives.

Que fait-on avec la mobilisation sociale ? Quelles liaisons aux luttes immédiates comme le débat sur le PARE, la liaison aux problèmes de financement, avec le débat sur le plein emploi pour éviter de se retrouver au même point lors du prochain sommet européen en Suède au mois de juin prochain ? Quelles initiatives de portée européenne sur l'emploi, la monnaie ?

En effet, sont en train de pousser toute une série d'aspirations autour du besoin de sécurité d'emploi et de formation : c'est le débat sur le plein emploi entre Jean Pisani-Ferri et Yves Dimicoli dans l'Humanité, le débat sur la qualité de l'emploi, sur le type de mobilité, de souplesse et de sécurité.

Comment aider à rompre les cercles vicieux des politiques économiques et structurelles à l'œuvre qui viennent contredire les intentions affichées ? En Europe ces contradictions ont été renforcées avec Lisbonne, et désormais Nice, avec le refus d'engagements chiffrés obligatoires sur l'emploi et la formation, avec le redoublement de la pression sur les coûts salariaux qui va développer les cercles vicieux de la crise. Cela conduit à des interventions des citoyens et des travailleurs et à des partages des objectifs sociaux, des moyens financiers et des pouvoirs ■

Un paquet fiscal très favorable au marché financier

Le paquet fiscal est le champ le plus important dans lequel se pose la question du vote à la majorité qualifiée.

Nous assistons à un tournant. On parle du paquet fiscal sans que les objectifs et les effets ne soient explicités en terme de taxation relative entre capital et travail, entre profits non financiers et profits financiers, entre ménages et entreprises, et en terme de structure entre impôts directs et indirects. Se pose donc, de manière fondamentale, la hauteur des dépenses publiques, le traitement des inégalités et le soutien au marché financier comme moyen de financement ainsi que le type de gestion des entreprises.

Avec le « paquet Monti » (décembre 1997), toute une série de directives avaient cherché à appréhender l'harmonisation fiscale dans des termes globalisants pour réduire la concurrence fiscale par rapport à tous les types d'imposition. Mais dans la réalité, on a assisté depuis lors, avec les directives sur la fiscalité de l'épargne et sur la fiscalité des entreprises aux déchainements de la concurrence fiscale.

Le dernier Ecofin, précédent le Sommet de Nice, a tenté de passer de cette vision globalisante à une approche qui présuppose un accord d'ensemble préalable. Sur l'épargne la directive en évacue tout un pan (dividendes...) en lien sans doute avec les directives sur les marchés financiers et les fonds de pension européens pour le soutien au marché obligataire.

Les conséquences sur la fiscalité de l'épargne sont les suivantes :

- ❶ pression sur les taux de prélèvement libératoire français de 25%, y compris les prélèvements sociaux ;
- ❷ la fiscalité de l'épargne laisse de côté les dividendes, ce n'est pas sans lien avec les manœuvres d'alliance entre places financières ;
- ❸ clause d'échappatoire pour le Luxembourg qui ne règle pas le problème de l'évasion fiscale et du secret bancaire, même si l'application de taux réduit prendra effet à partir de 2003 ;
- ❹ clause du grand-père qui permet d'épargner les grands investisseurs institutionnels en ce qui concerne les prélèvements fiscaux, ce qui montre que l'harmonisation de l'épargne s'inscrit dans une préoccupation de soutien au marché obligataire au moment où l'on assiste à une tendance à la réduction des endettements des Etats membres. On ne peut se pencher sur la question de l'harmonisation fiscale sans se pencher sur les directives relatives aux services financiers et à l'institution de fonds de pension en Europe.

En ce qui concerne la fiscalité des entreprises, le dumping fiscal a permis de tirer la taxation des bénéfices des entreprises vers des niveaux historiquement très bas. Ce processus se poursuit.